ROUBAIX

LES ETRENNES DES PAUVRES

Dimanche matin a eu lieu au Bureau de Bienfaisance la distribution des secours extraordinaires aux familles les plus nécessiteuses accordées à l'occasion de la nouvelle année. La cérémonie était présidée par M. Cyrille Cuquemi, vice-président assisté de MM. Ed. Dujardin, A. Vaissier, P. Régnier, A. Duhamel et P. Grimonprez, administrateurs, Nyssen, secrétaire et A. Dazeas, receveur. M. Cyrille Cuquemi a ouvert la cérémonie par le discours suivant :

Mes amis, Vous profitez aujourd'hui de ce que l'année 1907 a été heureuse au point de vue du travail. [illegible] vous savons combien vos besoins vous [illegible] faisants tout ce qui nous est possible pour vous aider. Vous dites peut-être que ce n'est pas assez ; mais vous réfléchirez ensuite qu'il y a beaucoup de familles comme les vôtres dans notre grand Roubaix où qu'il nous faut bien mesurer nos secours. Vous n'êtes pas à beaucoup près limites les familles qui auraient pu être appelées aujourd'hui à venir à vous en vue que de plus nombreuses. Obligés de faire un choix, nous l'avons porté sur les familles qui nous ont paru les plus intéressantes par leurs enfants et par le [illegible] du ménage. Que l'exception dont vous profitez soit donc pour vous un encouragement à [illegible] vaillamment les [illegible] de la vie, et que les étrennes que vous allez recevoir soient bien employées à donner un peu de bien-être à vous-mêmes et à vos petits enfants pendant la fête du Nouvel An.

Puis la remise des bons leur permettant de toucher les secours qui leur sont attribués et dont le total forme 9 350 francs a été faite aux intéressés qui en sont retirés tout joyeux.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Inspecteurs ambulants en Roubaix. — L'Administration des Contributions indirectes rappelle aux détaillants de boissons (cafetiers, maîtres d'estaminet, cabaretiers, bouvetiers, etc...) qu'il leur est interdit « sous peine de procès-verbal », d'introduire chez eux aucune quantité, si minime soit-elle, de vins, de vins de liqueurs ou de spiritueux sans expédition de la Régie.

SAVON PARIS-MÉNAGE BLANCHEUR du LINGE

CONTRE LA FRAUDE

Depuis le 1er juin 1907, il a été prélevé dans les cinq arrondissements : 30 échantillons de beurre ; 77 de lait ; 13 de chocolat ; 15 de chicorée ; 6 de bicarbonate ; 9 de farine ; 5 de bière ; 1 de vin ; 1 de pâtisserie ; 1 de poivre ; 1 de vinaigre. Total : 158 échantillons.

LES VOLS AU CIMETIERE

M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, a ouvert une enquête au sujet de plusieurs vols commis au cimetière rue Vauban de la dépouille de Mme Maes, 57 ans, ménagère, rue Cadoux, et sur la tombe d'un autre enfant inhumé dans la [illegible].

Etat-Civil

Du 29 décembre

Mariages. — Jules Bacquart, professeur au Conservatoire national de musique, boulevard Montparnasse, 34 et Rachel Jouris, professeur de musique, boulevard Montparnasse, 34 — Paul Debaine, apprêteur, rue de Maubeuge, fort Lardist, 50 et Elise Delesalle, encaisseuse, rue de Maubeuge, fort Lardist, 50 — Théodore Fournier, rue Bolbec, 17 et Marie Bouchet, rue Bolbec, 17 et Marthe Dujardin, bambocheuse, rue Desrème, cour Bultéen, 13 — Léon Dumouchel, régleur, rue de l'Epeule, 207, cour Cardon, 3 et Eléonore Lerouge, peignéuse, rue Mouvaux, 6 — Charles Verspuyckere, mécanicien, rue Saint-Antoine, cour Destombes, 22 et Ernestine Vandermeulen, ménagère rue Intermède, 60 — Gaston Vaghebrouck, soldat au 16e bataillon de chasseurs à pied à St-Omer et Adèle Desbarbieux, couturière, rue Roubaix-de-l'Isle, 14 — Julien Vanvaeren, représentant en épicerie à Tourcoing et Jeanne Duhamel, piqueuse, rue Bourgelat, 19 — Louis Constant, domestique à Paris-Ville et Jeanne Jaspardieuse, rue Clémore, 4 — Jules Dengra, garçon brasseur, rue du Congo, 9 et Marie Fauseur, confectionneuse, rue Voisins 17.

Auguste Annart, garçon de magasin, rue de Lannoy, 67 et Eugénie Frion, ménagère, rue de Lannoy — Grégoire Mathebeka, cordonnier, rue Wall, cour Six, 33 et Victorine Dewaert, retordeuse, rue Wall, cour Six, 9 — Ernest Vanquest, soigneur, rue Sainte-Thérèse, cour Figuier, 12 et Marie Jacquet, soigneuse, rue Sainte-Thérèse, cour Florin, 28 — Oscar Vrau, emballeur, place Faidherbe, 7 et Marguerite Delmotte, soigneuse, rue d'Alger, 41 — Louis Delemarle, aide-chauffeur, rue Mo-Campagne, 113 et Louise Vancleef, doubleuse, rue du Tilleul, 60 — Henri Defosset, tisserand, rue de l'Ermitage, cour Bilieux, 15 et Sophie Delsmarle, soigneuse rue de l'Ermitage, cour Bilieux 15 — Achille Lemaire, négociant à Wattrelos et Victorine Mengels, journalière, rue d'Italie, 27 — Fernand Fouquet, graveur sur marbre, place de l'Abattoir, 15 et Hélène Baudes, cuisinière, Grande-Rue, 160 — Cyrille Vanmerche, tailleur de pierres, rue Jouffroy, 32 et Virginie Detalle soigneuse, rue de Rocroi, 16 — Charles Selves fileur, rue Beaurevoert, 46 et Sophie Loens, ménagère, rue Saint-Eleuthère, 34.

Publications de mariages. — Entre : Félix Verhaltin, brossier, rue des Fabricants, 24 et Léonie Calteux, sans profession, rue des Fabricants — Adolphe Binguet, brossier, à Seghem (Belgique) et Emilie Demurgeh, brossière, rue de la Halle, 24 — Léopold Dhont, tisserand, rue des Fleurs, 17 et Alida Vandeghinste, servante, à Marcke (Belgique) — Clément Pinson, sous-chef de gare, à Mandeure et Henriette Marcquet, sans profession, à Blendecques — Julien Verbrugghe, rentier-cordier, rue des Fossés, 36 et Julie Percque, soigneuse, rue de Condé, cour Vroman, 34 — Marcel Dupont, tisserand, rue Lacroix, 124 et Juliette Barenne, parfumeuse, à Croix — Paul Devaris, chaudronnier en fer, rue des Arts, 248 et Marie Lalebrya, ménagère, rue des Arts — Jules Devendeville, dessinateur en tissus, rue de Tilleul, 54 et Hélène Thuegthen, couturière, rue de Bourgogne, 31 — Henri Perche, tisseur, rue Pierre-de-Roubaix et Angèle Desrousseaux, couturière, rue Clémore, fort Mulhouse, 51 — Jean-Baptiste Dejonghe, mécanicien, à Croix et Céline Roquentry, ménagère, rue de l'Alouette, 42 — Gustave Bonnetage, tisseur, rue de Reims, 94 et Marie Meersman, tisserande, rue de France, 72 — Pierre Vertenoy, peigneur de cardonnerie de la Vigne, cour Sprint-Voreux, 4 et Hélène Leclercq, sans profession, rue Neuve, 28.

Du 28 décembre

Naissances. — Henri Hay, rue de Tilleul, 149 — Rachel Bulliez, rue Saint-Louis, cour Blas, 3 — Marcel Delescluse, rue David-d'Angers — Marie Bellancourt, rue Desrème, cour Parent, 8 — Robert Lenoir, rue du Fort, 46 — Pierre Duvillier, rue de Collège, 135 — Léon Prouchenemo, rue de Beaumont, 148 — Edmond Lerouge, rue de France, cour Gosman, 1 bis — Henri Desmettre, rue Marceau, 14 — Ferdinand Wyns, rue de Lannoy, cour Boyavet, 9.

Décès. — Isabelle Dorez, 36 ans, rue des Anges, cour Thérin, 10 — Henri Destombes, 4 jours, rue Desrème, 97 — Raymond Delcos, 77 ans, rue de l'Hospice (hospice civil) — Louis Drues, 75 ans, rue de l'Hospice (hospice civil).

1 mort-né.

Condition publique
DE LA VILLE DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 22 au 29 décembre

	Kilogr.
1re Soies	250
2e Laines peignées	577 509
3e » filées	38 439
4e » diverses et blousses	21 273
5e Cotons	40 235
Total	962.146

Marché à terme : 14.094 kilogr. — Discrimage 19 opérations sur. — Tirage, 374 opérations. — Conditionnement, 983 opérations 1/2.

TOURCOING

UN PENDU

Rue Parmentier, 21, habitait avec son vieux père septuagénaire et sa sœur infirme, Amand Brutins, 36 ans, homme de peine. Celui-ci, sans travail depuis un certain temps, se montrait fort chagrin. Hier soir, vers six heures et demie, M. Brutins père trouva son malheureux fils pendu dans un petit réduit faisant office de cave ménagé sous la cage d'un escalier conduisant à l'étage. La corde dont l'extrémité avait été fixée par le désespéré à la poignée de la porte fut coupée par des voisins, mais tous les soins étaient superflus, l'asphyxie avait depuis longtemps fait son œuvre. La police a été prévenue et M. Niedertz, commissaire de police du 2e arrondissement, de service de permanence, s'est transporté sur les lieux pour procéder aux constatations légales.

Avant de se donner la mort, Amand Brutins avait tracé sur un papier ces simples mots : « Cher père, au revoir ».

POLICE DES CABARETS

Un cabaretier de la rue des Villes a été l'objet d'une contravention pour avoir laissé son estaminet ouvert jusque trois heures du matin.

LES POIVROTS

Les agents ont écroué au violon les nommés André D., 64 ans, manœuvre à Neuville, trouvé ivre rue de Tilleul, et Cyprien F., demeurant à Tourcoing, ramassés dans la nuit de samedi à dimanche, vers trois heures du matin.

IVRE-MORT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Hier dans la soirée, un homme était couché sur la voie publique, rue de Lille. Des agents intervinrent et reconnurent facilement qu'il s'agissait d'un individu ivre-mort et qu'une congestion guettait. On le chargea, sur une charrette à bras et il fut amené au poste, où on l'étendit sur une paillasse, non loin d'un bon poêle et au bout d'un moment on lui fit respirer des vapeurs amoniacales. Le poivrot sortit un peu de sa torpeur. C'est un nommé Placide F., 66 ans, tisserand, rue d'Hem, à Roubaix.

LES ETRENNES DES OUVRIERS DE L'EBOUAGE

Les étrennes des ouvriers de l'ébouage

Pour éviter des abus possibles, les ouvriers de l'ébouage seront priés d'informer le public que seuls ceux de leurs camarades porteurs d'une plaque seront qualifiés pour recevoir les étrennes.

ETABLISSEMENT DE BAINS

L'établissement de bains étant fermé le jour de l'An, la nouvelle cuve sera réservée aux hommes toute la journée du mardi 31 décembre.

POPULATION ETRANGERE

Du 22 au 29 décembre courant, quinze étrangers : 10 hommes, 4 femmes et 1 enfant ont fixé leurs résidence à Tourcoing et quatorze personnes de nationalité étrangère : 3 hommes, 5 femmes et 6 enfants ont quitté notre ville.

THEATRE MUNICIPAL

Les Hirondelles. Cette opérette nouvelle a obtenu un très succès sur notre scène. La salle était admirablement garnie et l'auditoire fut bientôt mis en gaîté par la succession de situations étourdissantes. Mme Deliane, qui tenait le rôle de Pompomette, directrice du théâtre a excellé et se façon de subjuguer le commissaire que représentait cet artiste et amusant qu'est M. Ferlinet, a bien fait rire.

M. Parisot et M. Sarpe ont été l'un et l'autre très bons. Rôle de plus joyeux que la rôle d'André que tenait M. Sarpe. Il s'introduit au couvent des Hirondelles en tant et place d'une nouvelle pensionnaire, Mlle Modesta Blanchart, que devait y conduire son vénérable oncle, l'échevin Planis-

ANEMIE EN 20 JOURS par l'ELIXIR du St VINCENT de PAUL

PALAIS BOULEBON, PARIS

Roubaix, Pharmacie Joseph WILLOT, 37, rue de Vieil-Abreuvoir, Roubaix.

vaine. André s'affiche donc en pensionnaire des Hirondelles et son dominique en chapeau. Leur arrivée dans le couvent donne lieu à des scènes tercives et quand la vrai chanoine de l'échelle de Brignol y arrivent, elle donne plus hilarant encore. Ajoutons que Brignol était interné par M. Périsat, qui lui aussi, n'est intrédui qu'en couvent, grâce à Pompomette, une ancienne amie de quartier latin.

La musique de la pièce est très attrayante et la partition a été bien détaillée par l'orchestre.

En somme, très bonne représentation, qui procure beaucoup de plaisir aux nombreux spectateurs.

∴

Dimanche, 5 janvier, en matinée, reprise de *Fétiche*.

CONCERT NOTE

Nous informons le public que les prix du grand concert Noël qui aura lieu au théâtre municipal dimanche 5 janvier, sont modifiés comme suit : Fauteuils, 7 fr. ; parquet, 3 fr. ; galeries, 2 fr.

Etat-Civil

Du 29 décembre

Naissance. — Gaston Casternous, rue Jean-Bart, 167.

Publications de mariages. — Entre : Ambroise Adolphe, embarqueur-expéditeur à Roubaix et Hyacinthe Marie, dévideuse, rue Lavoisier, 35 — Bourghelle François, chauffeur, rue de St-Omer et Hasprenre Malvine, ménagère, rue des Acacias, 18 — Chomen François, conducteur de machines, rue du Phœnix, 399 et Epaulard Marie, ménagère, rue du Maréchal Bruce, 21 — Détailleur Eugène, sans profession, rue de Mouveaux, 152 et Vermeersch Antoinette, sans profession, rue Cl.-Bernard, 158 — Dewaet Carlos, fileur, rue de Tourcoing et Verbenneman Juliette, pédicure à Roubaix — Dupire Albert, entrepreneur de peinture à Lille et Delobel Marie, sans profession, rue Pastour, 69 — Florin Henri, tisserand, rue de Boudard, 65 et Bocquet Yvonne, soigneuse, rue Mérangis, 14 — Florin Louis, rattacheur, rue de l'Espérance, 3 et Delberre Laure, soigneuse, rue Aux Tisserins, 143 — Honoré Félix, fileur, rue Malesherbes, 9 et Tronleaux Mathilde, sans profession, rue de Lille, 45 — Grégoire J.B., moyeur à Mouscron et Verhelle Marie, soigneuse à Tourcoing — Lava Henri, tisserand à Tourcoing et Place Bernadette, tisserande à Roubaix — Leduc Maurice, négociant, rue Jean-Jaurès, 19 et Dupuis Jeanne, sans profession à Lannoy — Lemaire Henri, fabricant à Halluin et Barrois Jeanne, sans profession, rue de la Gare. — Lefebvre Victor, monteur à Tourcoing et Tessaud Elise, ourdisseuse à Croix — Mercier Charles, ouvrier agricole, rue de Gand, 118 et Desinteloin Barbe, cabaretière, rue de Gand, 244 — Muys Pierre, sans profession à Tourcoing et Debaumont Pauline, sans profession à Perret-sur-Aire — Vandamme Alois, serrurier à Tourcoing et Vancoppernolle Juliette, ménagère à Halluin — Verlaille Félix, brossier à Roubaix et Cetteau Léonie, sans profession à Tourcoing — Paul Delplancqe, employé, rue du Vélodrome, 125 et Delcosse Fidéline, remailleuse, rue de Gand, 69.

Décès. — J.-B. Dutalal, 6 mois, rue Nationale, 122 — Jeanne Desmytier, 2 mois, rue Mesette, 78 — Louis Dely, 80 ans, maréchal-ferrant, rue de Roncq, 39.

AUTOUR DE LILLE

CROIX. — Le maire contre les bouchers. — Deux nouveaux arrêtés sur l'inspection des viandes abattues à Croix et sur l'introduction des viandes foraines. — M. Desbarbieux, maire de Croix, vient de prendre les arrêtés suivants : inspection des viandes. — Vu les lois du 5 août 1884 et du 9 janvier 1906, Nous, maire de la commune de Croix,

Arrêtons :

Article premier. — L'arrêté 9 de notre arrêté du 1er septembre 1905, portant organisation du service des viandes dans la commune de Croix est remplacé : 1° en ce qui concerne les viandes foraines, par notre arrêté spécial y relatif en date de ce jour ; 2° en ce qui concerne les animaux abattus par des bouchers, charcutiers ou par des particuliers, sur le territoire de la commune, par des dispositions ci-après :

Un agent de la police rurale accompagnera le vétérinaire inspecteur chez des bouchers, charcutiers ou particuliers, et procédera, d'accord avec le vétérinaire et l'intéressé, à l'évaluation du poids de viande nette fournie par chacun des animaux abattus et s'il y a lieu au pesage de cette viande.

Cet agent remettra aussitôt à l'intéressé un bulletin extrait d'un carnet à souche et sur lequel seront indiqués les poids de la viande et l'importance de la redevance y afférente au titre de taxe de vérification, calculée à raison de un à centime au kilo.

Art. 2. — L'exception prévue à l'art. 3 en faveur des porcs est rapportée et désormais tous les porcs abattus en vue de la vente au public seront soumis à toutes les règles qui sont applicables aux animaux de boucherie proprement dits.

Art. 3. — Le vétérinaire inspecteur imposera sur tous les animaux qu'il aura examinés et accepté un assez grand nombre d'estampilles pour qu'au cours des visites que les agents de la police locale effectueront quotidiennement dans les boucheries et charcuteries, ces estampilles puissent être retrouvées sur les différents quartiers ou morceaux détachés.

Il est d'ailleurs formellement interdit aux bouchers et charcutiers de faire disparaître ces estampilles et tout quartier ou morceau qui n'en aurait pas trouvé porteur serait réputé avoir été soustrait à l'inspection et serait immédiatement consigné pour être soumis le lendemain à l'examen du vétérinaire inspecteur de service à l'inspection des viandes foraines.

Art. 4. — M le commissaire de police et MM. les vétérinaires municipaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Croix, le 26 décembre 1907.

Le maire,
Signé : Desbarbieux.

Introduction des viandes foraines. — Considérant que dans le but d'assurer à la fois la salubrité des viandes à la consommation de la perception des taxes votées par le Conseil municipal, [illegible] des viandes foraines, il importe de réglementer l'introduction et le contrôle de ces viandes,

Arrêtons :

Article premier. — A partir de la publication du présent arrêté, l'introduction sur le territoire de la commune de Croix, de toutes les viandes, importées à l'état de viandes abattues, d'abats, de viscères, de produits de charcuterie, sera soumise aux prescriptions ci-après :

Art. 2. — L'introduction des viandes, abats, etc., visés à l'art. 1er, ne pourra être effectuée chaque jour qu'aux heures fixées ultérieurement.

Art. 3. — Tout introducteur de ces viandes devra consigné qu'il aura transit les limites de Croix, en sendre ou bien fixe pour le pesage, l'inspection et l'estampillage.

Art. 4. — Les chairs de veaux, moutons et porcs ne pourront être présentées que par demi-bêtes ; celle des bovins adultes que par quartiers, le tout sans que la face interne des côtés ou de l'abdomen ait été râclée ou grattée.

Toute trace de grattage quelconque entraînera de plein droit la saisie totale de la viande.

Art. 5. — Aucune moitié ou quartier d'animal ne pourra pénétrer à Croix, qu'il n'ait enveloppé sous des linges propres, et s'il n'est revêtu de l'estampille du service d'inspection de la commune d'origine.

Tout contrevenant de viandes non revêtues de l'estampille sera gratifié d'un procès-verbal.

Art. 6. — L'inspection en sera dans un local qui sera désigné à cet effet.

Art. 7. — L'introduction sous forme de viandes fraîches des viandes de cheval, d'âne ou de mulet est formellement interdite.

Art. 8. — M. le commissaire de police et MM. les vétérinaires municipaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

MONS-EN-BARŒUL. — Le Conseil municipal s'est réuni, à la mairie, en séance extraordinaire, le mardi 24 décembre, à huit heures et demie de soir, sous la présidence de M. Lefebvre, maire. Trente conseillers étaient présents. Il a présidé rappelle à l'assemblée que, dans la séance de 27 août dernier, elle a voté un crédit de 300 francs pour un bulletin municipal officiel. Il fait constater que la préfecture qui, il y a quelque ans, avait approuvé sans observation la même crédit, le refuse cette année, sous le prétexte que les réunions du Conseil sont publiques et que tous les électeurs peuvent prendre copie des procès-verbaux de leurs délibérations. La préfecture a pris, après avoir consulté l'administration municipale et les commissions, il fut décidé de faire paraître quand même ce bulletin. Un appel fut fait, dit-il, à la générosité des habitants et la somme nécessaire a été immédiatement recueillie. Il sera distribué dans le courant de janvier prochain.

On passe à l'ordre du jour. Le Conseil donne son approbation aux plans et devis des travaux complémentaires présentés par M. Hannotin, architecte, et autorise l'emploi de la somme à valoir sur dépenses imprévues ainsi que de celle provenant de rabais d'adjudication.

A la demande de plusieurs conseillers, dans le but de conserver à la postérité la mémoire d'une famille de vieux républicains, philanthropes et bienfaiteurs du Bureau de Bienfaisance de la commune, le Conseil, à l'unanimité décide de donner à la rue de Roubaix, la dénomination de « rue Dambrese-Maurice. » L'assemblée admet ensuite deux vieillards à l'assistance sociale. Elle émet un avis favorable en faveur de plusieurs malades qui sollicitent pour leur famille l'allocation pharmaceutique de 0 fr. 75.

Quelques crédits obligatoires sont voités.

LE NORD

VALENCIENNES

Arrestations. — Le service de la police vient de se signaler par une double arrestation qui lui fait le plus grand honneur, celle de Gosdan Léon, 24 ans, né à Valenciennes, et Cousin Léon, 24 ans, né à Lille, qui, dans la nuit de samedi à dimanche, vers 3 heures, après avoir fait la noce avec un sieur Dambrosse, d'Anzin, l'ont attiré dans la rue de Jemmapes, près de l'hôpital, et l'ont assailli et dévalisé, lui volant deux montres et une somme de 24 francs. Grâce à la diligence des agents, ils ont pu être arrêtés à cinq heures du matin et mis à la disposition du parquet.

Pour en rester entre. — Mathilde Dusart, femme Campagne, 31 ans, d'Anzin, a jeté une grosse pierre dans la vitrine du café Hoslé, place d'Armes, en raison du blessure grièvement les consommateurs notamment notre confrère Degrace, qui travaillait à une table près de la fenêtre, et qui a eu une joue écaillée par la pierre et par des éclats de verre du vitrage. Conduite au poste, la femme Campagne a déclaré qu'elle voulait se faire arrêter parce qu'elle était malheureuse avec son mari.

Accident en voiture. — Gustave Ducrot, 20 ans, charcutier à Cambrai, passait avec sa voiture place d'Armes, lorsque devant la maison Herlet, une des roues se détacha et la voiture versa. Pas d'accident de personne.

DUNKERQUE

Coup de couteau. — Une rixe a éclaté, dimanche matin, à bord du vapeur anglais *Pena*, entre deux marins indiens, l'un nommé Stender, a frappé son adversaire d'un coup de couteau au bras. Le capitaine a fait arrêter Stender.

Voleurs nocturnes. — Des malfaiteurs se sont introduits, pendant la nuit, dans le hall au poisson et ont enlevé plusieurs saucissons et deux pièces de viande, à l'étalage de Mme Verhaeghe.

Gaffellerie. — M. Eugène Lebaye, soldat au 1er régiment, actuellement en permission, déchargeait, sur le quai de Cappellebrouck, son cheval attelé à une voiture dans laquelle Mme Lebaye, sa mère venait de monter. Tout à coup, l'animal qui la tirait, renversant le conducteur qui tombait. Au détour de la route, le véhicule culbuta et Mme Lebaye fut projetée contre un mur où elle resta évanouie. L'état de la pauvre femme est grave. Quant à M. Lebaye, il est sérieusement blessé au bas du dos et à la jambe gauche ainsi qu'à la tête. Le cheval a été arrêté par M. Jules Ranck.

Les Tombolas

A Lille. — « La Favorita ». — Liste officielle du 4e tirage, 29 décembre 1907 :

1er lot, 1.000 fr., Série J 22910 — 2e, 500 fr., série H 9340 — 3e, 100 fr., série E 8344 — 4e, 100 fr., série B 18085 — 5e, 100 fr., série B 18595 — 6e, 100 fr., série I 17086 — 7e, 100 fr., série B 38276 — 8e, Lits superbe peinture sur toile 50/60, série D 6771 — 9e, Un fusil (Dieuze in chasse-neige), série J 5409 — 10e, Une pendule Louis XV, métal argent, série H 25092 — 11e, Une carafe à liqueurs, série F 18538 — 12e, Une montre « Champion », série F 37784 — 13e, Une bouteille de champagne, série B 22308 — 14e, Un beau service à thé, série A 21262 — 15e, Une jardinière argentée, série G 5042 — 16e, Un encrier à goutte, argenté, série D 20941 — 17e, Une bouteille de champagne, série H 20098 — 18e, Un presse-papier, série G 16326 — 19e, Un baladeur, série C 10070 — 20e, Un cadre porte-photographie, série F 11318 — 21e, Une montre boule, série A 16640 — 22e, Un réveille-matin, série L 23633 — 23e, Une bouteille de champagne série G 20190 — 24e, Un thermomètre (style nouveau), série D 3737 — 25e, Une bouteille de champagne, série J 6011 — 26e, Une superbe salière, série C 19563 — 27e, Un porte-monnaie (bronze), série K 19557.

Les six numéros suivants gagnent chacun un billet de la « Presse du Nord » pouvant sortir au tirage avec un lot de 100.000 fr. : D 19558 — A 16876 — H 15871 — H 4594 — E 18455 — D 20627 — E 22264 — K 1035 — C 8748 — G 25973.

Les treize numéros suivants gagnent chacun une enveloppe de « Remboursable » contenant un billet de « La Rocha Roubaisienne » et un billet de « La Favorita » pouvant gagner 50.000, 10.000 et 5000 francs :

K 18349 — F 25087 — F 22439 — I 19139 — K 17511 — A 11870 — D 24815 — G 141 — L 20065 — L 7333 — K 20240 — A 15804 — J 29235.

Irrévocablement prochain tirage : Dimanche 1er mars 1908.

FINANCES

REVUE HEBDOMADAIRE

La caractéristique de l'année qui vient de s'écouler a été la crise financière et monétaire des Etats-Unis, dont la violence sans précédent a atteint toutes les bourses et toutes les catégories, les marchés d'Europe en ont subi le contrecoup, par l'arrêt complet des affaires et la dépréciation des cours de toutes leurs valeurs. l'Angleterre et l'Allemagne, surtout, ont été très affaiblies, et nous ont dû, pour parer à la situation, abréviter le tout de leur escompte jusque 7 à 8 %, tandis que la Banque de France ne l'a porté que à 4 % et venait même à leur secours par des avances considérables. Aussi, notre Rente n'a guère varié. Par contre, les Consolidés Anglais, les Fonds d'Espagne, et toutes les valeurs extérieures,